



Paris, le 21 octobre 2011

## Réunion syndicats direction du 13 octobre 2011

M. Michel BONIN, nouveau Directeur général de la CANSSM ouvre la séance. La CFTC, lui souhaite la bienvenue.

### 1) Situation des effectifs au 30/09/2011

<b>Statuts</b>	<b>Au 31/12</b>	<b>Au 30/04</b>	<b>Au 30/09</b>	<b>%</b>
Détachés Fonction Publique	11	12	12	<b>9%</b>
Salariés directs CAN (CDI et CDD)	41	44	45	<b>34%</b>
Autres agents mis à disposition	13	13	10	<b>8%</b>
Gardiens-Concierges	17	16	15	<b>11%</b>
Agents mis à disposition par la CDC	55	53	50	<b>38%</b>
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>138</b>	<b>132</b>	<b>100%</b>

La direction nous informe de l'arrivée prochaine de nouveaux collègues recrutés sous CDD et CDI. Les embauches en CDI n'étant plus permises sauf cas exceptionnels, il s'agit donc de collègues qui ont signé leur contrat de travail avant parution du décret du 30/08/2011; **la garantie d'emploi leur est donc accordée.**

L'inquiétude et les perspectives de carrière expliquent sans doute, pour ceux qui le peuvent, les récentes démissions et/ou de fin de mise à disposition, d'où **une difficulté croissante à pourvoir certains postes et à fidéliser les agents pour qu'ils restent** (marchés, ressources humaines, etc.....).

### 2) Rémunérations, augmentations.

La CFTC souhaite connaître les règles appliquées en matière de revalorisation salariales pour les salariés directs CANSSM.

La Direction répond avoir procédé, ponctuellement, **à des augmentations individuelles de l'ordre de 2 à 5% pour les non-cadres, contre 5 à 10% pour les cadres** ; elle fera prochainement un point précis sur les critères d'attribution.

Retrouvez l'actualité de la CAN sur notre site internet : <http://www.cdccftc.fr>

Quoiqu'il en soit, l'organisation de négociations annuelles avec les organisations syndicales sera rendue obligatoire via la NAO (négociation annuelle obligatoire), à l'issue des prochaines élections CE/DP (comité d'établissement/ délégués du personnel). **D'où l'importance de BIEN VOTER le 1er décembre** 😊 .

### 3) Transfert des activités ASS et CGSS.

La CFTC demande un point d'étape sur le volet transfert de l'ASS à l'ANGDM. La direction nous indique que le calendrier du 31/03/2012 sera respecté, et que l'on s'achemine vers un **transfert des activités et des 3 personnes** affectées, sur la base du volontariat.

Quant au transfert des activités du **CGSS** (œuvre sociale à destination des retraités ex-agents de la CAN), la CDC tiendrait la corde puisqu'elle gère déjà leur régime spécial de retraite.

### 4) Divers

La Direction de la CAN suite à l'augmentation inopinée du coût de la **cantine de l'ENIM**, indique qu'une solution est en cours pour la neutraliser. Par ailleurs, la fermeture de la cantine en juillet 2012 étant quasi certaine il est évoqué à défaut de cantine de substitution, un **recours aux tickets restaurant** qui impliquerait une participation patronale plafonnée devant être comprise entre 50 et 60% du coût du titre pour être exonérée de charges sociales.

Enfin, la direction nous indique que le ministère de la Santé vient d'autoriser le Directeur général à procéder à la vente en 2012 **du patrimoine immobilier** de la CAN (autrefois chasse gardée du conseil d'administration).

**La prochaine réunion syndicats direction se tiendra le 10 novembre 2011.**

Si vous souhaitez des précisions sur certains points évoqués, n'hésitez pas à prendre contact avec les représentants CFTC au Bureau A011B au RDC Ségur.

**Marie Christine CULLELL** poste 663461 ou **Rachid MERABET** (poste 663404).

**INFO** : Le 18 octobre, les organisations syndicales ont approuvé à l'unanimité le protocole préélectoral. Les élections CE/DP se dérouleront donc bien le 1er décembre 2011 au Siège, la campagne électorale débutant le 4 novembre.

**CI-DESSOUS un communiqué INTERFEDERAL de nos collègues des CARM**

**Intersyndicale des Personnels CARMi CGT - FO - CFDT – CFTC**

## **L'action continue pour garantir nos droits, nos emplois, la gratuité réelle des soins...**

**Le 25 octobre à 10h, rassemblement devant l'Assemblée Nationale à PARIS, appuyé par des arrêts de travail**

L'intersyndicale se félicite des actions engagées pour préserver notre régime spécial, garantir les emplois et la gratuité réelle des soins dans le cadre de l'appel unitaire lancé à mi-septembre.

L'intersyndicale dénonce l'autisme du gouvernement et son empressement avec celles des directions pour appliquer des orientations visant à vider le régime de son contenu et mettre en danger la réponse aux besoins de santé dans nos régions mais aussi l'emploi des personnels qui sont dans l'angoisse.

L'intersyndicale considère indispensable de continuer à mettre la pression sur ces revendications car seul un renforcement de la mobilisation des personnels et des mineurs peut permettre d'imposer ces garanties.

**L'intersyndicale appelle à une journée d'action le mardi 25 octobre avec :**

- **Rassemblement national à PARIS devant l'assemblée nationale à 10h**
- **Arrêts de travail , dans les entreprises, services, établissements afin d'appuyer ces délégations.**

Ce jour correspond à l'ouverture du débat sur le PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale) dans lequel sont actés les orientations et budgets concernant l'ensemble de la sécurité sociale dont notre régime minier.

Le ministre Bertrand s'était engagé, au nom du gouvernement « à graver dans le marbre » la gratuité réelle des soins aux mineurs. Dans le projet et son article 42, les exposés des faits qui le présentent, nous ne retrouvons pas les garanties et moyens garantissant la gratuité réelle des soins, la dispense des franchises, forfaits et dépassements d'honoraires, une action sociale adaptée, leur pérennité et un financement durable.

La corporation mérite et ne sollicite pas l'aumône ; eu égard à ce qu'elle a apporté nous considérons comme juste que les moyens soient dégagés pour garantir des soins de qualité réellement gratuits permettant de réparer les conséquences de conditions de travail très difficiles sur une population de 77 ans de moyenne d'âge et ce sur tout le champ de la santé. Les élus qui disent soutenir la corporation se doivent de s'engager concrètement.

**L'intersyndicale exige que la situation des personnels soit également prise en compte** car leurs droits, leurs emplois ne sont pas garantis, d'autant plus que l'avenir des activités est incertain. L'intersyndicale dénonce les manœuvres et pressions de toutes sortes pour les diviser, les pousser à courber l'échine et à partir.

Ces revendications sont justes, accessibles. Les moyens existent. C'est par la mobilisation que nous les imposerons car rien ne nous sera concédé autrement.

**Afin de soutenir vos élus qui seront présents à Paris face à l'Assemblée Nationale, nous vous appelons à débrayer de 11h à 12h.**

**TOUS DANS L'ACTION LE 25 OCTOBRE 2011**